



Tract de l'intersyndicale de B2S : CFTC / SUD

## Un bug sur nos primes et bien plus ...

Même si nous n'avons pas eu la même lecture sur l'accord NAO 2010 du Mans nous avons aujourd'hui, CFTC et Sud, la même vision du problème soulevé pour les salarié-es : comment faire pour que chacun-e puisse bénéficier de la prime de fin d'année et surtout faire rentrer toutes les primes dans le cadre légale. **L'unité syndicale pour défendre les salarié-es contre l'illégalité de B2S !**

A ce jour, la direction de B2S Le Mans préfère faire la sourde oreille et jouer l'épreuve de force contre l'inspection du travail et les syndicats. Il nous semblerait pourtant si facile de revenir sur les accords qui posent soucis afin d'éviter des procès en quantité importante et surtout une mauvaise publicité ou pire la perte du label social...

### Appel à témoin

Comme nous l'indiquons dans le tract nous pensons aller au tribunal pour faire respecter nos droits et récupérer l'argent que B2S ne va pas donner.

Il est pour nous important de faire vite et surtout de récupérer le maximum de dossier.

Nous vous demandons donc de regarder si depuis 5 ans vous avez eu des primes moins importantes à cause d'un retard. Si vous avez un doute n'hésitez pas... De toute manière pour le savoir c'est très simple il suffit d'avoir été en retard et ne pas avoir eu 152€. Si vous n'avez pas eu la prime de 300€ sur votre salaire de Fév et que c'est dû à des retard venez nous voir...

A présent voici les problèmes

**Fev 2012**

qui aujourd'hui risque de coûter très cher à B2S.

#### 1<sup>er</sup> soucis :

B2S inclu dans sa prime de fin d'année un critère comprenant les retards. En gros si vous êtes en retard vous perdez une partie de la prime...

Après consultation de l'inspection du travail ce dernier rétorque l'accord en expliquant que la jurisprudence et le code du travail est clair : le retard ne peut entraîner de sanctions pécuniaires...

Réaction de B2S : On s'en fou !

#### 2<sup>ème</sup> soucis :

La direction applique une partie l'accord mais trouve des absences et retards a plein de salarié-es... Par exemple quasi aucun élu-e n'a eu de prime et en fonction des plateaux des dizaines de salarié-es se retrouvent avec zéro euros alors qu'ils sont pourtant toujours présent...

Réaction de B2S : On s'en fou !

#### 3<sup>ème</sup> soucis :

Nos deux syndicats expliquent à la direction qu'elles ne peut appliquer qu'une partie de l'accord et ne pas mettre en application la partie sur le dé plafonnement (peu importe ce qu'on en pense signé c'est signé...).

Réaction de B2S : On s'en fou, on appliquera cette partie des dé plafonnements que vers Avril car cela risque d'augmenter les primes !

#### 4<sup>ème</sup> soucis :

Nos deux syndicats expliquant à la direction que cela voudrait dire que nous avons un soucis sur les primes mensuelles et donc qu'il faudrait tous revoir et surtout refaire un arriéré pour tous ceux qui ont été sanctionné injustement...

Réaction de B2S : On s'en fou !

**Alors comme B2S s'en fou, notre réponse va être simple et tient en un mot : TRIBUNAL**

Nous avons déjà fait le tour des sites de B2S pour voir les accords et le management version «apprenti sorcier» de Leblanc and co risque de coûter très très cher au groupe...

Et donc rapporter quelques centaines d'euros par salarié-es. Comme il n'y a pas de possibilité de discuter avec eux nous irons discuter avec nos avocats. Dès à présent nous appelons tous les syndicats et salarié-es à nous rejoindre dans cette bataille... l'appel est ouvert...